



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
Les emplacements réservés tels que mentionnés aux articles L151-41 et L230-1 du Code de l'urbanisme sont répertoriés sur le plan de zonage et tels qu'après.

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Installation d'une zone « non constructible » (présence de réseaux) et aménagement d'une liaison douce	260	Commune
2	Réalisation d'un programme de logements sociaux	6670	Commune
3	Agrandissement de la voirie et du parking	792	Commune
4	Installation d'une zone « non constructible » (présence de réseaux) et aménagement d'une liaison douce	396	Commune
5	Création d'une voie d'accès et passage de réseaux	614	Commune
6	Agrandissement du cimetière	3340	Commune
7	Aménagement de sécurité (visibilité carrefour)	719	Commune
8	Élargissement du Chemin du Cami Salté	206	Commune
9	Mise en valeur et accès lié au site archéologique du <u>Castet</u>	4326	Commune
10	Passage de réseaux	2760	Commune
11	Passage de réseaux	1800	Commune

3a Plan Local d'Urbanisme

Labastide Monréjeau



- Zonage réglementaire**
- U - Zone urbaine
 - Uec - Zone urbaine à vocation d'équipement d'intérêt collectif et services publics
 - UY - Zone urbaine à vocation d'activités
 - Nco - Zone naturelle à vocation de continuité écologique
 - A - Zone agricole
 - N - Zone naturelle
 - Na - Secteur dédié à la mise en valeur et à l'accueil du site archéologique

- Prescriptions**
- Batiment susceptible de changer de destination
 - Emplacements réservés
 - Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

- Informations**
- Espaces de densification potentielle
 - Site archéologique

Projet de P.L.U. arrêté le 02/03/2021
Enquête publique du 06/09/21 au 07/10/21
P.L.U. approuvé le

